

3.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est  
*Résolu:* Que le secrétaire soit prié de demander à l'ingénieur de la municipalité de DeLorimier de soumettre un plan de l'égout construit ainsi que la date de la construction de cet égout, ainsi qu'un plan de la partie de l'égout devant être construit dans la rue Iberville; et aussi de mettre par écrit l'offre de la municipalité de payer à la Ville de Montréal la somme de \$2,000 pour la valeur de la conduite d'eau de 6" existant actuellement dans l'avenue DeLorimier et dans la rue Rachel, depuis l'avenue DeLorimier jusqu'à la rue Iberville.

4.—Soumise une opinion de l'avocat de la Ville, au sujet de la construction de l'égout qui doit passer sur le territoire de la municipalité de la Paroisse de Saint-Laurent pour le drainage de Villeray.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accepter les conditions énumérées dans ladite opinion en date du 11 juillet 1906, et de préparer un projet d'acte notarié; et que Son Honour le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer ledit acte au nom de la Ville, après approbation de l'avocat de la Ville.

5.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter une machine pour tarauder et couper les tuyaux, d'une capacité de  $\frac{1}{2}$ " à 4", complète, et du dernier modèle.

6.—*Résolu:* Que le contrat pour la fourniture d'un manneau à vapeur, du poids de 600 livres, à monture simple, complet, soit adjugé à MM. Williams & Wilson, à raison de \$915.

7.—*Résolu:* Que soit abrogée la résolution adoptée le 29 juin dernier et adjugeant le contrat pour la fourniture d'une machine à forer, extra forte, 30", complète, à la "Canada Machine Co".

8.—*Résolu:* Que le contrat pour la fourniture d'une machine à forer, extra forte, 30", complète, soit adjugé à MM. Williams & Wilson.

9.—Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est  
*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$1,000 soit affecté aux réparations des trottoirs permanents dans le quartier Sainte-Cunégonde.

10.—Soumise une lettre de la Commission des Parcs et Traverses disant qu'elle a à sa disposition un crédit de \$1,760 pour refaire les allées du square de la Place d'Armes en mastic d'asphalte, et priant la Commission de la Voirie de faire exécuter la réfection de ces allées sous sa surveillance.

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acquiescer à la demande de la Commission des Parcs et Traverses, après que les travaux de la Voirie auront été exécutés.

11.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est  
*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire changer de place un poteau situé à l'angle Sud-Ouest de l'avenue Laval et de la rue Rachel.

12.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est  
*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un rapport sur l'état des réparations récemment exécutées au pavage de la rue Saint-François-Xavier.

13.—Soumise une lettre de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien demandant qu'un trottoir en bois soit construit sur son droit de passage de la rue Frontenac, soit vis-à-vis la passerelle à l'Est du marché à Bestiaux de l'Est.

*Résolu:* Que le secrétaire soit prié d'informer la Compagnie que sa demande est du ressort de la Commission des Marchés, et de renvoyer ladite demande à cette dernière Commission.

14.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est  
*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction de trottoirs permanents, conformément aux dispositions de la Charte et de ses amendements, sur les rues suivantes:

Endroit.	Quote-part des propriétaires.	Quote-part de la Ville
Rue Rachel, à partir du coin Nord-Est de l'av. Coloniale, jusqu'au trottoir permanent actuel . . . . .	\$132.50	\$132.50
Rue Rivard, du No 488 à la ruelle Sud de l'avenue Mont-Royal . . . . .	270.00	270.00
Rue Rachel, côté Nord, de la rue Sanguinet à l'avenue Laval . . . . .	190.00	190.00
Rue Marie-Anne, côté Nord, de l'avenue Laval à l'av. de l'Hôtel-de-Ville . . . . .	160.00	160.00

3.—On motion of Ald. Leclaire, it was

*Resolved:* That the secretary be instructed to request the engineer of the municipality of DeLorimier, to prepare a plan of the existing sewer (also giving the date of the construction of same) and a plan of that part of the sewer to be constructed on Iberville street; and also to put in writing the offer of the municipality to pay to the City of Montreal the sum of \$2,000 for the value of the 6" water mains now existing in DeLorimier avenue and in Rachel street, from DeLorimier avenue to Iberville street.

4.—Submitted an opinion from the City Attorney, anent the construction of the sewer to be laid through the territory of the municipality of the parish of St. Laurent, for the draining of Villeray.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the conditions embodied in said opinion, dated the 11th July 1906, be accepted; and that a draft of notarial deed be prepared; and that His Worship the mayor and the City Clerk be authorized to sign said deed on behalf of the City, after the same has been approved by the City Attorney.

5.—*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to purchase the most improved pipe threading and cutting machine, capacity  $\frac{1}{2}$ " to 4", complete.

6.—*Resolved:* That the contract for the supply of a steam hammer, 600 pounds, single frame, complete, be awarded to Messrs Williams & Wilson, at the price of \$915.

7.—*Resolved:* That the resolution adopted June, the 29th last, awarding to the Canada Machine Co., the contract for a 30" extra heavy drilling machine, complete, be repealed.

8.—*Resolved:* That the contract for a 30" extra heavy drilling machine, complete, be awarded to Messrs Williams & Wilson.

9.—On motion of Ald. N. Lapointe, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that an appropriation of \$1,000 be voted for repairs to permanent sidewalks in Ste. Cunégonde ward.

10.—Submitted a letter from the Parks and Ferries Committee stating that they have at their disposal an appropriation of \$1,760 for paving the alleys of Place d'Armes square with asphalt mastic, and asking the Road Committee to have said alleys so paved under their supervision.

*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to accede to the said request of the Parks and Ferries Committee and that said work be done after the regular works of the Road Department, have been completed.

11.—On motion of Ald. Leclaire, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to remove a pole from the South-west corner of Laval avenue and Rachel street.

12.—On motion of Ald. Giroux, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to report on the state of the repairs recently made to the paving on St. François-Xavier street.

13.—Submitted a letter from the Canadian Pacific Railway Co. asking that a wooden sidewalk be constructed on their right of way on Frontenac street, opposite the footbridge, East of the Eastern Cattle market.

*Resolved:* That the secretary be instructed to inform the Company that their said application is within the province of the Market Committee, and that the matter be referred to the above named Committee.

14.—On motion of Ald. Leclaire, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that permanent sidewalks be constructed, in conformity with the provisions of the Charter and its amendments, in the following streets:

Location	Proprietor's share.	City's share.
Rachel street, from the North-eastern corner of Colonial avenue to the existing permanent sidewalk . . . . .	\$132.50	\$132.50
Rivard street, from No. 488 to the lane South of Mount-Royal avenue . . . . .	270.00	270.00
Rachel street, North side, from Sanguinet street to Laval av. . . . .	190.00	190.00
Marie-Anne street, North side, from Laval to Hôtel-de-Ville Avenue . . . . .	160.00	160.00